

Présentation du budget primitif 2024

Ville de Saint-André-de-Sangonis



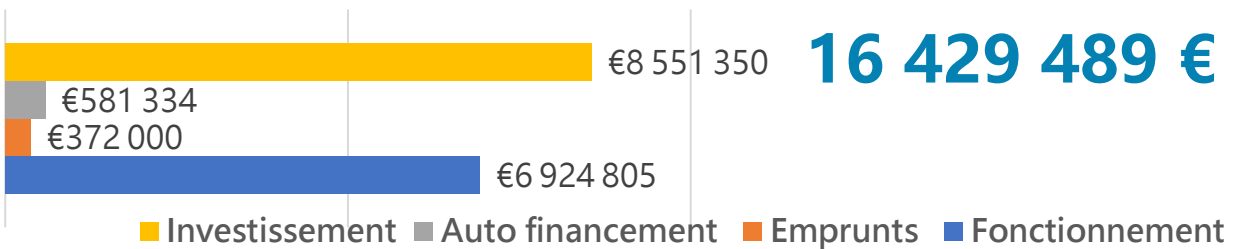
Ville de Saint-André-de-Sangonis
Cours de la Place 34725 Saint-André-de-Sangonis
04 67 57 00 60 – accueil@sangonis.fr
www.saintandredesangonis.fr



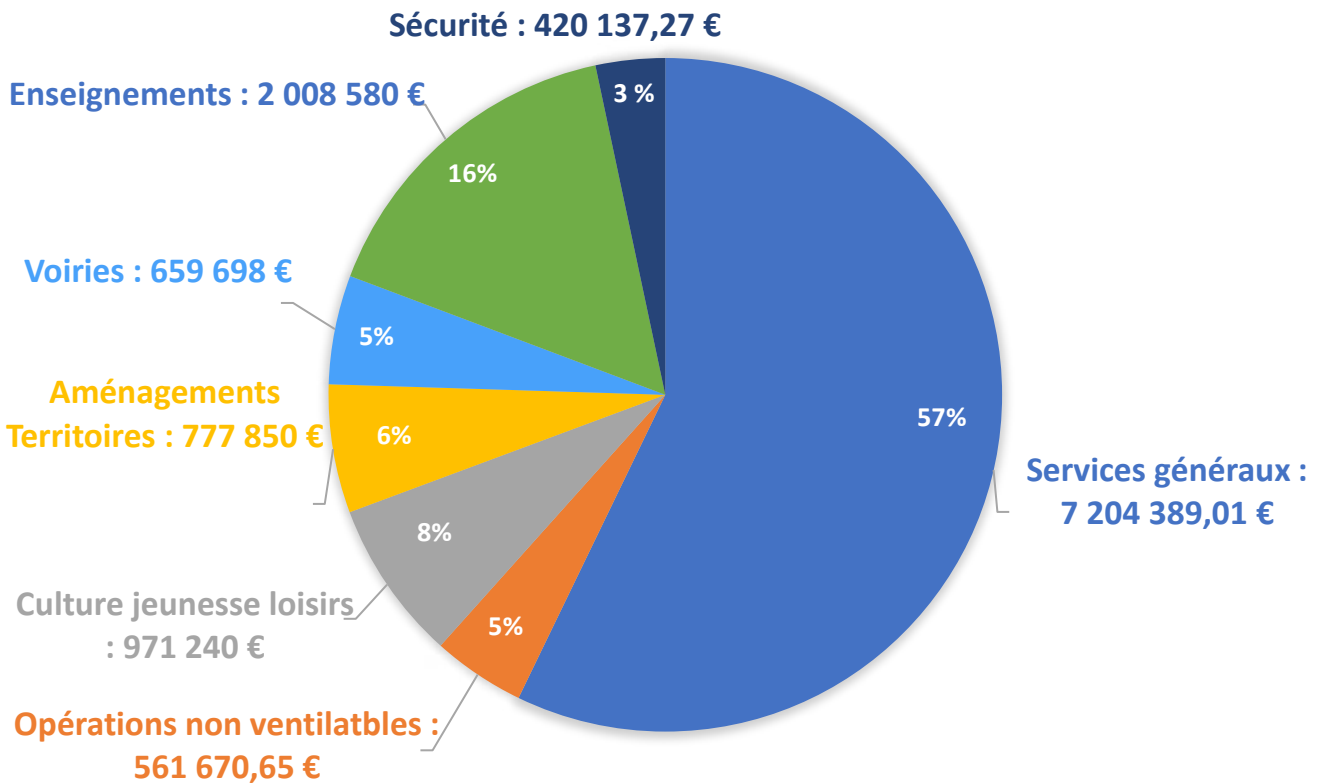
Un budget maîtrisé et dynamique



Le budget en un coup d'œil



Les dépenses par fonction



Plan d'investissement : les travaux



Requalification du cadre de vie

- Mise en accessibilité PMR : 50 000€
- Construction Ecole Anne Frank 1ère tranche : 3 685 500 €
- Centre technique municipal : 1 396 177 €
- Poste de Police Municipale : 271 000
- Etudes et démolition presbytère : 217 000 €

Redéfinition de la circulation mobilité maillage

- Cours Grégoire : 295 000 €
- Pluvial Avenue de Lodève : 20 000 €
- Carrefour feux partie 1 réfection des trottoirs : 40 000 €
- Carrefour feux partie 2 Cours de la Liberté réseaux secs : 44 198€
- Carrefour partie 3 feux Cours Ravanières : 55 000 €

Nouveaux équipements et bâtiments

- Chauffe eau stade : 60 000 €
- Eclairage stade et éclairage public : 105 000 €
- Maison du gardien du complexe : 226 540 €
- Aménagement stade pour forains : 100 000 €
- Panneaux de signalisation, panneaux directionnels et mobiliers urbains : 35 500 €
- Porte complexe : 9 000 €

Les dépenses de fonctionnement



Caractère général :
1 722 498,15 €

- Entretien
- Prestations de service
- Maintenance

Personnel :
3 630 050 €

- Rémunérations
- Cotisations

Charges de
gestion courante :
903 037,27 €

- Indemnités élus
- Dépenses obligatoires
- Subventions associations



Opérations d'ordre :
540 000 €

- Transfert entre sections
- Amortissement corporel

Charges
exceptionnelles :
10 000 €



- Titres annulés
- Pénalités

Autres charges
financières :
119 219,58 €

- Intérêts de la dette

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 012 : les charges du personnel



  Les charges du personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités locales. Pour les collectivités relevant du bloc communal, les dépenses inhérentes à la masse salariale représentent ainsi à elles seules plus de la moitié des dépenses de fonctionnement.

52,4%

des dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses du personnel devraient représenter 51,12% des dépenses de fonctionnement. Elles restent contenues malgré l'influence du Glissement Vieillesse Technicité qui fait augmenter ce poste chaque année.

Le chapitre 011 : les charges à caractère général



  Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il s'agit par exemple, des achats de produits d'entretien, des dépenses d'énergie, d'eau ou encore de fournitures de bureau, etc...

24,9%

des dépenses de fonctionnement

Pour 2024 et de manière générale, nous nous alignons sur l'année précédente. Cependant, ce chapitre est impacté par la mise en place de la fibre dans les bâtiments publics (+ 15 000€ environ), par l'assurance à la maîtrise d'ouvrage du chantier Anne Frank (+ 48 000€), le besoin de formation des agents, le développement de l'offre culturelle (+20 000€ environ)...

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

  Les autres charges de gestion courante sont essentiellement les indemnités d'élus, la subvention versée au SDIS, les subventions aux associations, les participations versées aux écoles privées, la subvention de fonctionnement et la répartition des recettes liées au Centre Social Municipal.

13%


des dépenses de fonctionnement

En 2024, les indemnités d'élus (107 000€) et la subvention au CCAS (33 000€) n'évoluent pas ou peu. La subvention au SDIS (133 000€) et celle aux associations (48 000€) augmentent de 4,5% ; celle versée au Centre Social Municipal Mozaïka, comme la répartition de certaines recettes sont réajustées.

Les dépenses de fonctionnement



Le chapitre 042 : Opérations d'ordre (les amortissements)


 Les dépenses d'ordre ne sont, en fait, que des opérations d'écritures comptables qui ne vont pas constituer de réelles charges pour la collectivité. Ces dépenses d'ordre n'entraînent donc pas de flux financiers entre la collectivité et un partenaire extérieur.

13%

des dépenses de fonctionnement

L'amortissement est défini comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes de bilan. Il est linéaire et est calculé dès l'année de l'acquisition, au prorata temporis.

Le chapitre 66 : les charges financières


 Il s'agit du paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Les intérêts s'élèvent à 121 433€ (108 507€ pour nos crédits actuels, et d'après nos simulations, 10 675€ pour Anne Frank, 1743€ pour les services techniques et 508€ pour la police municipale.

1,7%

des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 67 : les autres charges exceptionnelles

 Ce chapitre regroupe les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante.

0,1%

des dépenses de fonctionnement

Dans ce chapitre, nous avons inscrit 10 000 € de dépenses pour des éventuels titres à annuler sur les exercices précédents.

Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :
90 000 €

- Remboursement rémunération ou charges personnel

Opérations d'ordre :
90 000 €

- Travaux en régie

Dotations :
1 868 250 €

- Dotation forfaitaire
- DSR
- DNP

Produits des services :
322 135 €

- Redevances occup. domaine pub.
- Concessions
- Locations du matériel

Produits Exceptionnel
1 000 €

- Mandats annulés.



6 924 805 €

Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels :
179 500 €

- Loyers
- Recettes
- Divers

Reprise amortissement et provisions :
40 000 €

- Admissions en non valeur


Impôts et taxes :
4 333 920 €

- Taxe foncière
- Electricité
- TEOM
- Attribution compensation...

Les recettes de fonctionnement



Le chapitre 073 : Impôts et taxes


 La fiscalité directe locale comprend la Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS), la Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties (TPFB), et Non Bâties (TPFNB). Elle comprend aussi l'attribution de compensation de la CCVH, le fonds de péréquation, la taxe sur les ordures ménagères, les droits de place, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

62,6%

des recettes de fonctionnement

Même si la Loi Finances 2024 prévoit une augmentation mécanique et inflationniste de 3,9%, nous faisons le choix de la prudence en privilégiant un alignement sur le réalisé de 2023.

Le chapitre 074 : Dotations, subventions et participations


 Les dotations comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la péréquation, la compensation des taxes foncières.

27%

des recettes de fonctionnement

La aussi, la municipalité fait le choix de la sagesse en s'alignant sur le réalisé de 2023. La seule évolution notable étant celle du FCTVA (qui n'existait pas avant en section de fonctionnement).

Le chapitre 70 : produits de services

 Les produits de services sont essentiellement constitués des recettes relatives aux concessions dans les cimetières, l'occupation du domaine public, les recettes de la cantine scolaire, du périscolaire ou du centre de loisirs.

4,7%


des recettes de fonctionnement

Ces recettes devraient augmenter légèrement cette année, principalement grâce à la mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public (+50% à 15 000€ environ).

Les recettes de fonctionnement




Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

 Ces recettes sont les revenus des immeubles, des locations diverses et des produits de gestion courante (comme les recettes de chèques déjeuner ou l'accompagnement de l'Académie de Montpellier pour l'obligation de l'école à partir de 3 ans par exemple).

2,6%
des recettes de
fonctionnement

Ces produits sont légèrement ré-évalués.


Le chapitre 042 : Opérations d'ordre (travaux en régie)

 Les travaux d'investissement réalisés directement par la collectivité donnent lieu à des dépenses imputées en section d'investissement. Cela permet de les annuler en valorisant les dépenses du personnel affecté à ces travaux.

1,3%
des recettes de
fonctionnement

Ce montant reste stable en 2024.

Le chapitre 013 : Atténuations de charges

 Dans ce chapitre, on trouve tout ce qui vient diminuer une charge qu'on a déjà réglée, notamment les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance statutaire du personnel).

1,3%
des recettes de
fonctionnement

Pour 2024, on fera le choix de la prudence puisque certains agents arrivent au terme de leur Congé de Longue Maladie ou partent en retraite.

Le chapitre 78 : Reprise sur amortissement et provisions

 Réduction des provisions à la demande de la trésorerie.

0,5%
des recettes de
fonctionnement

Les dépenses d'investissement



Emprunt :
372 000 €

Opérations d'ordre :
90 000 €

- Travaux en régie

- Remboursement du capital

Immobilisations incorporelles :
47 099 €

- Etudes
- Frais urbanisme

Immobilisations corporelles :
1 098 198 €

- Travaux
- Installations générales



Reste à réaliser :
3 188 588 €

Immobilisations en cours :
4 708 799 €

- Travaux engagés


Autres immobilisations financières :
0 €

- Dépôts et cautions

Les dépenses d'investissement



Le chapitre 23 : Immobilisations en cours


 Lorsqu'elles ne sont pas terminées sur l'exercice, on classe dans ce chapitre les grandes opérations, telles que la construction d'une école, ou la réfection des chemins et voiries...

49,6%

des dépenses
d'investissement

Le budget 2024 est donc marqué par les investissements liés à l'extension-rénovation de l'école Anne-Frank, la construction du Centre Technique Municipal, du Poste de Police et la déconstruction du Presbytère.


Les restes à réaliser

 Il s'agit des dépenses d'investissement engagées en 2023 mais non mandatés.

33,5%

des dépenses
d'investissement

Le chapitre 21 : Immobilisations corporelles

 Ce sont tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. Elles sont classées par rubrique : terrains, agencements et aménagements de terrains, constructions, travaux dans les bâtiments publics, installations techniques, achat de matériel...

11,5%



des dépenses
d'investissement

2024 sera marqué par l'aménagement de la maison du gardien du plateau sportif (+ de 220 000€), la sécurisation d'une partie des bâtiments publics (24 000€), de la rénovation énergétique de l'école Gaubil (+ de 50 000€), des investissements en matière d'éclairage public, du réassort de divers services comme le service entretien et restauration ou la police municipale (au travers de l'aménagement du Poste de Police).

Les dépenses d'investissement



Le chapitre 16 : Emprunt



  Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Ce chapitre sera évidemment impacté par la mobilisation de 3 nouveaux emprunts (Anne Frank, Centre Technique Municipal et Poste de Police), ce qui représentera une évolution d'un tiers (372 000€ environ).

3,9%

des dépenses
d'investissement

Le chapitre 040 : Opérations d'ordre (travaux en régie)



  Le chapitre 040 correspond aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, travaux en régie...) qui s'équilibre avec le chapitre 042 de la section de fonctionnement.

0,9%

des dépenses
d'investissement

La commune fait le choix de la stabilité.

Le chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

  Ce chapitre comprend les frais liés au PLU, les frais d'étude et les concessions droits similaires.

0,5%

des dépenses
d'investissement

Ce chapitre va être contenu en 2024.

Les recettes d'investissement



Opérations d'ordre :
540 000 €

- Amortissement

Solde d'exécution
section investissement :
55 385 €

- Investissement reporté

Produits des cessions :
661 620 €

- Terrains
- Immobilier



Dotations, fonds
divers :
1 471 334 €

- FCTVA
- Taxes d'aménagement
- Excédent de fonctionnement (cpté 1068)...

Emprunts :
5 027 198 €



- Emprunts et dettes assimilées

Subventions :
1 749 147 €

- Subventions
- Etat
- Région
- Département
- Participations

Les recettes d'investissement

Le chapitre 16 : Emprunts



  Il s'agit du recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Il atteindra 5 000 000€ cette année.

52,8%

des recettes
d'investissement

Le chapitre 13 : Subventions



  Il s'agit de subventions d'équipements destinées à financer un équipement déterminé.

18,4%

des recettes
d'investissement

Ce chapitre atteint en 2024 un niveau jusqu'ici inégalé (+ de 1 700 000€). Il est constitué des participations financières des partenaires de tous ordres : Etat (325 000€), Région Occitanie (247 000€), Département de l'Hérault (450 000€), Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (307 000€) et autres comme la CAF ou l'Agence de l'Eau (419 000€) par exemple.

Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

  Principalement constitué du FCTVA (permettant de compenser les dépenses réelles liées à la TVA) et des excédents de fonctionnement capitalisés (résultat positif de la section de fonctionnement), ce chapitre contient aussi la taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme.



15,5%

des recettes
d'investissement

Le FCTVA atteint un niveau remarquable lié aux investissements réalisés (600 000€ environ), tandis que l'excédent de fonctionnement reste à un niveau acceptable malgré l'impact de la hausse des matières premières et des énergies (581 000€). La taxe d'aménagement, elle, n'est pas encore impactée par la crise de l'immobilier.

Les recettes d'investissement

Le chapitre 024 : Produits des cessions



  Les cessions d'éléments d'actif constituent une recette d'investissement et présentent un caractère exceptionnel.

7%

des recettes
d'investissement

On trouve dans ce chapitre, en 2024, le solde de la vente du terrain des actuels Ateliers Municipaux (390 000€), auquel il faut ajouter la vente du terrain de l'Ecoparc lié à l'échange avec la CCVH (pour un montant de 271 620€).

Le chapitre 040 : Opérations d'ordres (amortissement)



  L'amortissement permet d'évaluer la perte de la valeur d'un bien, notamment du fait de son utilisation, et à dégager les ressources nécessaires à son remplacement.

5,7%

des recettes
d'investissement

En parallèle au chapitre 042 de la section de fonctionnement, ce chapitre est évalué à 540 000€.

Le chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement

  Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement) ajouté à l'excédent d'investissement cumulé.

Il est cette année de 55 385€.

0,5%

des recettes
d'investissement